

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

**Délibération n° DELI2020\_061**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 36  
Procurations : 1  
Absents : 2

Le vendredi 10 juillet 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 4 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Jérémy BEDOUIN, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Yoann FOVELLE-BUISSON, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE

**Absents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Franck ASTIER

**Secrétaire de séance :** Philippine GAULT

**Objet :** Budget principal : compte administratif 2019

**Rapporteur :** Philippine GAULT

## Séance du 10 juillet 2020

**Service** : Direction commune des finances  
**Délibération n°** DELI2020\_061  
**Commission** : Administration générale et finances  
**Objet** : Budget principal : compte administratif 2019  
**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

A l'issue de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est annexée à la présente délibération.

Les réalisations de l'exercice 2019 pour le budget principal se présentent de la manière suivante (opérations réelles et d'ordres) :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	40 809 188,91 €	47 546 900,33 €
INVESTISSEMENT	14 036 610,06 €	15 443 462,01 €

### I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### **1.1 Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
011 - Frais de fonctionnement des services	5 605 509,18 €	5 607 257,89 €	6 177 450,21 €	570 192,32 €	4,98%
012 - frais de personnel	20 638 821,14 €	20 493 688,43 €	20 646 820,54 €	153 132,11 €	0,02%
65 - financements externes : contingents et subventions	6 745 247,50 €	6 471 084,62 €	6 410 086,72 €	-60 997,90 €	-2,52%
<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>32 989 577,82 €</b>	<b>32 572 030,94 €</b>	<b>33 234 357,47 €</b>	<b>662 326,53 €</b>	<b>0,37%</b>
014 - prélèvements sur la fiscalité	408 252,00 €	396 438,00 €	394 019,00 €	- 2 419,00 €	-1,76%
66 - frais financiers	2 225 099,97 €	2 572 773,34 €	2 457 398,23 €	-115 375,11 €	5,09%
67 - charges exceptionnelles	50 233,49 €	61 072,86 €	88 601,29 €	27 528,43 €	32,81%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>35 673 163,28 €</b>	<b>35 602 315,14 €</b>	<b>36 174 375,99 €</b>	<b>572 060,85 €</b>	<b>0,70%</b>
68 – provisionnement	800 000,00 €	1 231 800,00 €		-1 231 800,00 €	-
Opérations d'ordre : amortissement et écriture désensibilisation dette	5 811 555,91 €	3 995 178,26 €	4 634 812,92 €	639 634,66 €	-10,70%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>42 284 719,19 €</b>	<b>40 829 293,40 €</b>	<b>40 809 188,91 €</b>	<b>-20 104,49 €</b>	<b>-1,76%</b>

Les principaux postes de dépense sont :

- Les charges à caractère général qui correspondent aux dépenses effectuées en direct pour financer le coût des services publics : l'augmentation de +10,17% entre 2018 et 2019 est due à l'augmentation des tarifs de l'énergie mais surtout aux **2 épisodes climatiques exceptionnels subis par Romans, celui de la grêle en juin et celui de la neige en novembre, qui ont nécessité des interventions par nos équipes de terrain et par des entreprises.**
- Les charges de personnel : l'évolution naturelle de ces dépenses en raison du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimée en moyenne pour les communes à +2% par an. Avec une augmentation de + 0,02% de 2017 à 2019, **la masse salariale est maîtrisée à Romans,**
- Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations et la contribution au SDIS s'élèvent à 6 410 086,72 €, le niveau est en légère diminution entre 2018 et 2019, cette diminution s'explique notamment par la fin de la subvention d'équilibre versée au budget Sabaton déficitaire depuis sa création,
- Les frais financiers diminuent : sur 2018, les charges financières avaient augmenté car la sortie de la dette toxique s'était effectuée sur 2 années.
- Le prélèvement sur la fiscalité correspond à un dispositif technique issu de la réforme de la taxe professionnelle ainsi que des régularisations sur les autres taxes telles que les remboursements de taxe d'habitation sur les locaux vacants octroyés par l'Etat en cas d'erreur.

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
013 - remboursement frais de personnel	328 542,83 €	243 819,61 €	250 642,19 €	6 822,58 €	-12,66%
70 - produits des tarifs et du domaine	1 766 744,78 €	1 374 945,12 €	1 541 954,81 €	167 009,69 €	-6,58%
73 - produits de la fiscalité	29 057 143,18 €	29 367 416,63 €	30 429 699,22 €	1 062 282,59 €	2,33%
74 - dotations et participations externes	8 238 700,56 €	8 240 550,72 €	8 372 909,50 €	132 358,78 €	0,81%
75 - autres produits (loyers et charges)	509 128,10 €	907 418,92 €	759 389,55 €	- 148 029,37 €	22,13%
76 - produits financiers	1 587 356,90 €	1 587 356,90 €	1 587 356,90 €	- €	0,00%
77 - produits exceptionnels hors cession	149 873,21 €	543 776,66 €	1 138 557,45 €	594 780,79 €	175,62%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>41 637 489,56 €</b>	<b>42 265 284,56 €</b>	<b>44 080 509,62 €</b>	<b>1 815 225,06 €</b>	<b>2,89%</b>
775 - produit des cessions	86 808,00 €	1 031 379,87 €	1 714 256,89 €	682 877,02 €	344,38%
78 - reprise provision dette toxique	400 000,00 €	400 000,00 €	1 321 800,00 €	921 800,00 €	81,78%
Opérations d'ordre	3 663 767,86 €	762 981,43 €	430 333,82 €	- 332 647,61 €	-65,73%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>45 788 065,42 €</b>	<b>44 459 645,86 €</b>	<b>47 546 900,33 €</b>	<b>3 087 254,47 €</b>	<b>1,90%</b>

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de +4,87% par rapport au CA 2018. Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes : principalement la taxe d'habitation et les taxes foncières dont les taux n'ont pas augmenté depuis le début du mandat. **Sur la fiscalité perçue par la Ville, les taux sont restés stables avant de baisser pour 2020.** Ainsi, sans effet taux, la progression des recettes provient de la bonne dynamique fiscale du territoire. En 2019, le nouveau mécanisme de paiement de l'attribution de compensation en investissement pour le compte de la Communauté d'Agglomération accentue le phénomène. Il s'agit d'un montant perçu par Romans de l'Agglo, que la ville verse en contrepartie comme une dépense d'investissement (316 k€ en 2019).
- Les dotations et participations dont les **dotations versées par l'Etat (5 886 k€) qui se stabilisent désormais,**
- Les produits des services : recettes liées à l'augmentation de la fréquentation des cantines et services périscolaires, les redevances d'occupation du domaine public... Le résultat 2018 avait présenté une baisse significative car les produits issus du stationnement avaient intégré le budget annexe stationnement, du fait de la réforme imposée par la loi MAPTAM. Le périmètre 2019 est reconstitué avec un accroissement lié aux refacturations des frais de gestion aux différents budgets annexes dont celui du stationnement.
- Les produits exceptionnels : ces recettes ont augmenté du fait **des remboursements d'assurance** au titre des dépenses engagées en 2019 suite à l'épisode de grêle. Sur 1,138 M€ perçus au titre de

ces produits, **1 M€ de la part des assurances** a été reçu en 2019. Mais la Ville attend encore autant pour 2020 afin de solder le douloureux dossier de la grêle qui s'est abattue le 15 juin 2019.

- Les produits de cession : sur l'année 2019, ils sont constitués essentiellement des locaux de l'ancien Centre technique avenue du Docteur Bonnet pour 900 000 € et du tènement de l'ancienne piscine Diderot pour 670 000 €.

## II. La section d'investissement

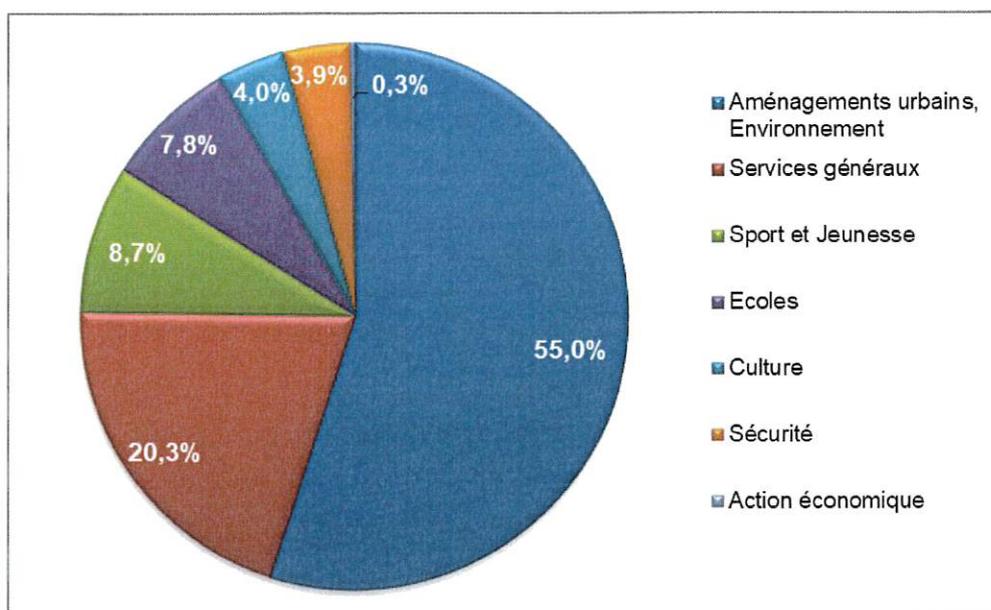
### 2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des investissements réels et d'ordre réalisés en 2019 est de 14,037 millions d'euros.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Remboursement du capital de la dette	4 516 581,71 €	4 126 981,52 €	4 212 158,59 €	85 177,07 €	-3,43%
Dépenses d'équipements y compris travaux en régie	8 798 774,45 €	10 451 678,13 €	8 880 681,39 €	- 1 570 996,74 €	0,46%
Autres dépenses d'investissement	465 836,91 €	706 807,42 €	405 381,48 €	- 301 425,94 €	-6,71%
Dépenses d'ordre	13 072 801,79 €	1 289 964,99 €	538 388,60 €	- 751 576,39 €	S.O
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>26 853 994,86 €</b>	<b>16 575 432,06 €</b>	<b>14 036 610,06 €</b>	<b>- 2 538 822,00 €</b>	<b>- 27,70%</b>

En 2019, les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent à **8,881 M€** ce qui constitue à nouveau un niveau élevé d'investissement pour la Ville au terme de trois années où la reprise aura été particulièrement nette. Il faut remonter aux années 2004 à 2006 pour retrouver un tel niveau d'investissement... qui était malheureusement financé par des outils bancaires dont on sait le mal qu'ils ont fait à la Ville.

Dépenses d'équipement par fonction	
Aménagements urbains, Environnement	4 881 357,48 €
Services généraux	1 803 605,56 €
Sport et Jeunesse	775 579,52 €
Ecoles	694 952,31 €
Culture	352 676,62 €
Sécurité	344 569,10 €
Action économique	27 940,80 €
<b>Total</b>	<b>8 880 681,39 €</b>



Les principales dépenses réalisées en 2019 sont les suivantes :

Projet/Opération	Avancement en 2019	Dépenses
Réaménagement du Champ de Mars	Solde de l'opération	984 859,46 €
Aménagement de la Place Zamenhof	Poursuite de l'opération	638 678,93 €
Aménagement de la Rue Parmentier	Solde de l'opération	471 304,54 €
Aménagement de la Rue Réaumur	Solde de l'opération	409 064,13 €
Rénovation de l'école de la Pierrotte	Première phase	402 612,58 €
Aménagement de l'école de rugby	Première phase	346 665,96 €
Aménagement de la Digitale Académie		283 109,34 €
Aménagement du parking de la Paillère		257 906,53 €
Acquisitions foncières commerciales en centre ancien		255 954,24 €
Déploiement de la vidéo-protection dans tous les quartiers		220 708,57 €
Installation des chaussures monumentales		191 905,30 €
Reconstruction du terrain du stade Porchier	Solde de l'opération	185 986,20 €
Aménagement du parking Delay	Solde de l'opération	136 347,73 €

## 2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 15,443 M €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Affectation du résultat	4 162 291,50 €	2 593 077,96 €	2 963 056,30 €	369 978,34 €	-15,63%
FCTVA	532 030,91 €	713 985,66 €	1 259 406,26 €	545 420,60 €	53,86%
Subventions	1 468 492,52 €	2 198 005,69 €	3 509 296,37 €	1 311 290,68 €	54,59%
Emprunts	5 200 000,00 €	- €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	-30,66%
Autres ressources propres	721 740,78 €	777 734,52 €	468 835,38 €	- 308 899,14 €	-19,40%
Recettes d'ordre	15 486 265,37 €	4 522 161,82 €	4 742 867,70 €	220 705,88 €	S.O
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>27 570 821,08 €</b>	<b>10 804 965,65 €</b>	<b>15 443 462,01 €</b>	<b>4 638 496,36 €</b>	<b>-25,16%</b>

Les subventions perçues sur 2019 dépassent les 3,5 M€. On y trouve notamment le produit des amendes de police (647 k€), 50% de la somme attribuée par l'Agglo dans le fonds de concours auquel Romans peut prétendre (879 k€) mais également des soldes de subventions pour les travaux d'aménagement : 300 k€ de la Région et 150 k€ de l'Etat pour les 4 places, 221 k€ du Département pour le Champ de Mars à titre d'exemples.

### III. Etat de la dette – Budget Général

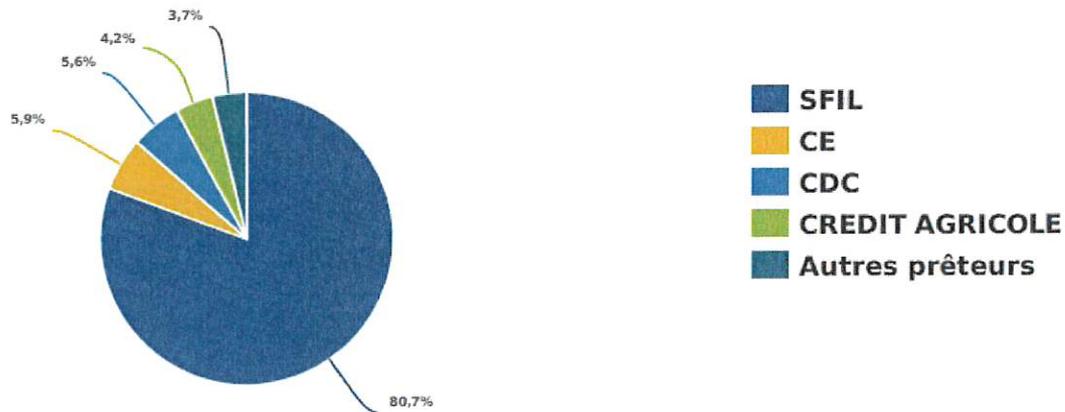
Le décret 2015-1893 du 29 décembre 2015 prévoit que *lorsqu'une collectivité bénéficie d'une aide octroyée par le fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, cette collectivité peut déduire de cet encours de dette le montant de la créance restant à percevoir du fonds de soutien.* Cette appréciation de la dette retenue par le ministère des finances permet de présenter la dette au 31 décembre 2019 comme suit :

**La dette de ville de Romans-sur-Isère est de 53,543 M€ au 31 décembre 2019.** Elle se compose de 38 emprunts. Le taux moyen à cette date est de 3,58%, pour une durée résiduelle de 18 ans et 2 mois.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Dette liée au fonds de soutien	17 461 k€	15 873 k€	14 286 k€
L'encours de dette, hors fonds de soutien, est de	56 261 k€	53 668 k€	53 543 k€
Son taux moyen s'élève à	3.60 %	3.62 %	3.58 %

La dette de la ville est contractée auprès de 5 groupes bancaires : la SFIL, la Caisse d'Epargne, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Agricole et Dexia CL.

Dettes par prêteur dont celle liée au fonds de soutien



La dette de la ville apparaît sécurisée depuis 2016.

Considérant les résultats du compte administratif 2019 pour le budget principal ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 de la Commune de Romans-sur-Isère.

Avant de procéder au vote, Mme Marie-Hélène THORAVAL quitte la salle du conseil. Le Conseil Municipal est sous la présidence de Mme Nathalie BROSSE.

-----  
La délibération est adoptée à la majorité par :

- 28 voix pour
- 9 voix contre

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère

